

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE B1, B2, B1V, B2V, H1, H2, H1V, H2V

L'habilitation électrique est la reconnaissance, par l'employeur, qu'un salarié est capable d'effectuer en sécurité des opérations dans un environnement électrique. Elle s'appuie sur la norme **NF C 18-510**, qui définit les règles d'intervention sur installations électriques.

La formation a pour objectifs :

- de connaître les risques électriques et les moyens de protection ;
- de réaliser en sécurité des opérations hors tension en basse et haute tension.

Sur **3 jours**, le programme couvre :

- la procédure d'habilitation, les grandeurs électriques et la lecture de schémas ;
- les effets du courant, les domaines de tension, les EPI/EPC, la mise en sécurité d'un circuit et les conduites en cas d'accident ;
- les travaux hors tension, les rôles (chargé de consignation/exploitation), les prescriptions de travail et les niveaux d'habilitation.

La formation alterne théorie, animations pédagogiques et exercices pratiques sur installations types.

Elle s'adresse aux personnels réalisant ou encadrant des travaux électriques.

Évaluation par QCM et mises en situation, avec délivrance d'une **attestation** et d'un **titre d'habilitation NF C 18-510**.